

DELIBERATION N° 95/11-06 - SIGNATURE ACTE RETROCESSION V.R.D. RUE JACQUES MARQUETTE

Monsieur KIELISZEK, Adjoint délégué à "la Promotion, à l'Emploi et aux Travaux", rappelle au Conseil que la signature de l'acte notarié acceptant la rétrocession des voies et réseaux divers de la Rue Jacques Marquette est l'aboutissement de la procédure administrative déjà approuvée par le Conseil Municipal.

En effet, après une première délibération en date du 31 Janvier 1995, l'avis favorable du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 20 Février au 6 Mars 1995, une seconde délibération en date du 22 Mai 1995 est venue accepter la rétrocession des voies et réseaux divers dans le domaine public.

Il convient aujourd'hui d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir et à régler l'ensemble des formalités administratives nécessaires, notamment désignation de l'étude de Maître CONREUR pour la rédaction des pièces et règlement des frais correspondants.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'approuver les propositions de Monsieur KIELISZEK,
- de charger Monsieur le Maire de signer l'acte de rétrocession des V.R.D. de la Rue Jacques Marquette à intervenir, de régler les frais y afférents et d'accomplir l'ensemble des formalités administratives nécessaires, notamment avec le service du Cadastre et des Hypothèques,
- de désigner l'étude de Maître CONREUR pour la rédaction de l'acte.